




SESSION
16/09/2019

Envoyé en préfecture le 19/09/2019
Reçu en préfecture le 19/09/2019
Affiché le 
ID : 007-210703195-20190916-DELIB652019-DE

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

Objet :

Acquisition parcelles
Section BC
n°134, 135 et 256

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Exercice : 29
Présents : 17
Absents : 12

Pour : 19
Abstentions : /
Contre : /

L'An Deux Mille Dix Neuf, le Seize Septembre dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Présents : MM Chabaud, Chambert, Delhomme, Diatta, Durand, Faisse, Galamien, Garraud, Griffé, Guillot, Jouve, Mazellier, Michel, Noël, Peverelli, Ségueni, Tolfo.

Excusé(s) : MM Bresolin, Butot, Darcourt, Dolard, Fabre, Michelon, Monge (pouvoir à Delhomme), Roche, Saez (pouvoir à Michel), Schmitt.

Absent non excusé : Mr Carichon, Mayras.

Secrétaire : Mr Noël.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques.

Vu le Code civil.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, le souhait de la commune du Teil d'acquérir deux parcelles d'une superficie globale de 512 m², se trouvant 6 Rue du 11 Novembre, afin d'avoir la maîtrise foncière de l'accès Nord au futur parc de stationnement Laparel.

Monsieur le Maire expose également au Conseil Municipal, le souhait de la commune du Teil d'acquérir une parcelle d'une superficie globale de 38 m², se trouvant Avenue du 8 Mai afin d'avoir la maîtrise foncière de l'accès sud au futur parc de stationnement Laparel.

Le montant de la transaction étant inférieur au seuil de consultation de 180 000 euros, le service des domaines n'a pas été consulté.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que le prix de vente qui a été convenu avec l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône Alpes (EPORA) est de cent cinquante neuf mille quatre cent quarante et un euros et douze centimes (159 441,12 €).

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

- accepte d'acquérir les parcelles cadastrées section BC n°134 et 135, situées n° 6 Rue du 11 Novembre d'une superficie globale de 512 m² et la parcelle cadastrée section BC n°256, située Avenue du 8 Mai d'une superficie globale de 38 m², appartenant à l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône Alpes (EPORA), dont le siège social est situé 2 Avenue de Grüner à SAINT ETIENNE (42000), au prix de CENT CINQUANTE NEUF MILLE QUATRE CENT QUARANTE ET UN EUROS ET DOUZE CENTIMES (159 441,12 €).

- donne pouvoir à Monsieur Bernard NOEL, en sa qualité d'Adjoint à l'urbanisme, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- autorise Monsieur Bernard NOEL, en sa qualité d'Adjoint à l'urbanisme, à signer l'acte de transfert de propriété correspondant.

Pour extrait conforme

Le Maire

Olivier PEVERELLI

